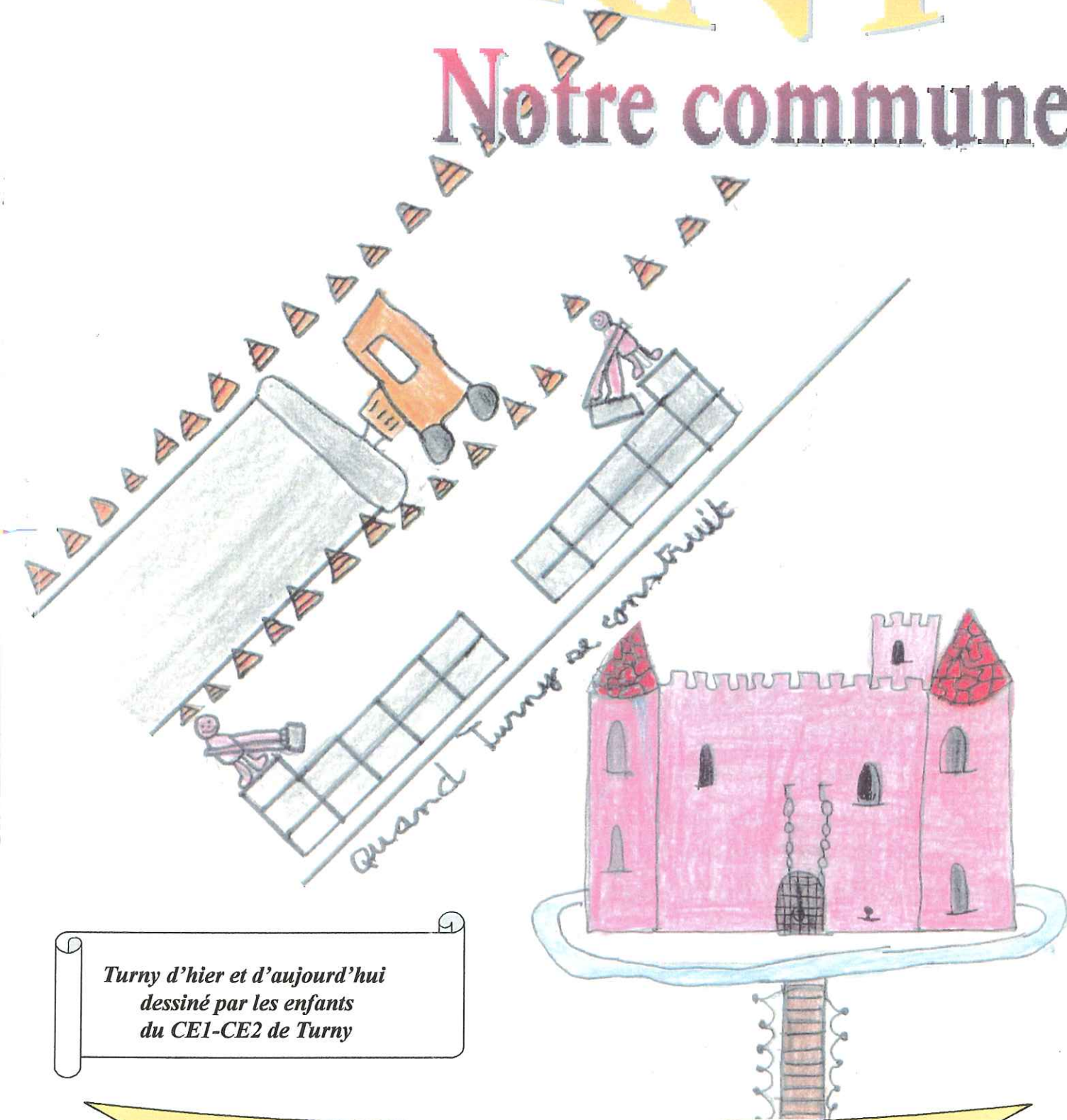


TURNY

Notre commune



*Turny d'hier et d'aujourd'hui
dessiné par les enfants
du CE1-CE2 de Turny*

I.S.S.N.
en
cours

MAI 2002

Imprimé
par
nos soins

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS

Le premier samedi de chaque mois de 16h à 18h

2 Mars 2002	Pascal Guenot
6 Avril 2002	Corinne Bourgoïn
4 Mai 2002	Gisèle Corgeron
8 Juin 2002	Alain Fromont
6 Juillet 2002	Marie-Christine Hennon
7 Septembre 2002	Pascal Guenot
5 Octobre 2002	Gisèle Corgeron
2 Novembre 2002	Alain Fromont
7 Décembre 2002	Gisèle Corgeron

Et sur rendez-vous à la demande

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE:

Lundi :	9h - 12h
Mardi :	14h - 17h
Mercredi :	9h - 11h
Jeudi :	14h - 17h
Vendredi :	9h - 12h

Merci de respecter ces horaires

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Le ramassage aura lieu le lundi de Pentecôte aux horaires habituels.

Par la suite, en cas de lundi férié (exemple : le 11 novembre) le ramassage aura toujours lieu le samedi précédent (exemple : le samedi 9 novembre).

Vous êtes propriétaire de terrains, logements ou autres sur la commune de TURNY, et vous désirez louer ou vendre votre bien ; Vous pouvez vous faire connaître en mairie, en précisant la nature du bien à vendre ou à louer. Vos coordonnées seront transmises aux personnes qui adressent des demandes en mairie.

Etat civil des mois de Février, Mars et Avril 2002

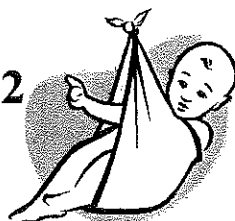
Naissances :

Lucas MARQUES, le 18 Février 2002
Charlotte Danielle Clarisse DUBÉ, le 24 Février 2002
Victor Jean Roland DUBÉ, le 24 Février 2002

Toutes nos félicitations aux parents.

Décès :

M BOULANDET Hervé, le 4 Avril 2002
Toutes nos condoléances à la famille.



Equipe de rédaction:

Michèle Bezançon
Corinne Bourgoïn
Jean Chollet
Gisèle Corgeron
Stéphane Gallois

Directrice de publication:

Marie-Christine Hennon

SOMMAIRE

Permanences Maire et adjoints	p. 2
Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie	p. 2
Ramassage des ordures ménagères	p. 2
État-civil	p. 2
Compte-rendu du conseil municipal du 27 décembre 2001	p.4 à 7
Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie	p. 8
Appel à projets jeunes	p. 8
La plume laissée aux enfants	p. 9
Le Schéma Directeur d'Assainissement	p. 10
La Bibliothèque de Turny : un véritable bouillon de culture !	p. 11
Les News du Motoclub	p. 12
Les Amis du Patrimoine de Turny	p. 12
Tennis club : nouvelle saison 2002	p. 13
L'Aide à Domicile en Milieu Rural	p. 13
Le centre de loisirs ouvre ses portes à Turny	p. 14
A.F.R. du Créanton	p. 14
Transports scolaires	p. 14
À propos de la régie de cantine	p. 15
Une tondeuse professionnelle : un choix	p. 15
Fête patronale : le programme	p. 16 à 17
Commission des finances	p. 18
Numéro National d'aide aux victimes	p. 18
Collecte au porte à porte des encombrants	p. 19
Information Carte Nationale d'Identité	p. 19
Turny à la recherche de son passé	p. 20

Les personnes ayant des difficultés à lire le journal sont invitées à se faire connaître à la mairie afin de recevoir une édition en grand format.

Chères lectrices, chers lecteurs,

Voici votre nouveau bulletin, j'espère qu'il vous sera agréable à lire et que, comme je le suis, vous serez touchés par la participation de nos élèves des cours élémentaires de Turny qui nous ont fait l'immense plaisir de travailler à la création de la page de couverture. Ces jeunes enfants s'adressent à vous tous, dans les pages intérieures, afin que vous les aidiez à mieux connaître Turny, leur village, votre village. De très nombreuses réponses de votre part seront évidemment très appréciées par nos jeunes élèves. La balle de la communication inter-génération est dans votre camp. À vous de jouer.

Ce bulletin se veut être le reflet de la vie locale passée, présente et à venir. Il est ouvert à toutes suggestions. Vous y trouverez de très nombreuses informations, ainsi aujourd'hui : le dynamisme de la bibliothèque municipale, l'activité de votre conseil, le projet définitif de la fête patronale,...
Cette année cette fête se déroulera les 25 et 26 mai, la commission des fêtes s'est attachée à travailler à sa réussite, en multipliant les attractions et en recherchant une façon conviviale de se distraire. Je souhaite qu'avec le soleil qui sera au rendez-vous, vous soyez nombreux à faire vivre notre commune pendant ces deux jours.

Enfin, je terminerai mon propos en félicitant l'équipe de rédaction pour le volume du travail fourni et le soin apporté.

*Le Maire,
M.C. HENNON*

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 27 décembre 2001

Début de séance : 20 h 40

Secrétaire de séance : Luc DELOUHANS

Présents: MMES Anne-Marie CRUNELLE, Marie-Christine HENNON, Corinne BOURGOIN, MRS Alain FROMONT, Yannic SANTANDREU, Claude HUGOT, Jean-Marc FOUCHER, Luc DELOUHANS.

Absents : Pascal GUENOT pouvoir à Alain FROMONT, Michèle BEZANCON pouvoir à Corinne BOURGOIN, Jean-Charles LEFEVRE, Gisèle CORGERON, Jean CHOLLET, Stéphane GALLOIS, Gilles VIAUT.

Lecture du Compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2001 par Mme Anne-Marie CRUNELLE : après lecture, le compte-rendu est accepté par les membres présents.

1. Décisions modificatives

-Mme HENNON signale que les problèmes actuels du secrétariat (erreur de RIB, RIB non fourni, erreur d'écriture) perturbent le paiement de certaines factures.

Une facture de PHOTOPLAN d'un montant de 16000 francs a ainsi été refusée par la perception. Pour cette facture en investissement, une modification sera nécessaire, soit passer la somme du compte 21318 au compte 2031.

-M. Jean-Marc FOUCHER souligne que les factures de fauche des mois de mai et juin 2001 n'auraient toujours pas été réglées, Mme HENNON signale en réponse qu'elles ont été mandatées.

Autres décisions modificatives :

> 66706.48F pris au compte 61523 (entretien des voies et réseaux) affectés au compte 6553 (service incendie)

> 36787.28F pris au compte 6282 (frais de gardiennage) affectés aux comptes :

6531 (indemnités) pour 7618F,

6554 (contributions aux organismes de regroupement) pour 26306.28F,

65715 (subvention d'équipement groupement de collectivités) pour 2863F.

> 11630.33F pris au compte 022 (dépenses imprévues) affectés au compte 6611 (intérêt des emprunts et dettes)

> 44580.23F pris au compte 020 (dépenses imprévues) affectés aux comptes :

16412 (emprunts en francs) pour 9312.73F,

165 (remboursement de caution) pour 2390F,

2315 (installation matériel et outil technique) pour 27011.12F,

208 (autres immobilisations incorporelles) pour 5866.38F

Le Conseil vote pour la mise à jour des décisions modificatives à l'unanimité des présents et représentés.

2. Régie cantine

Fonctionnement actuel :

Le système actuel de distribution de tickets de cantine, par le biais de la régie, crée divers problèmes et notamment des difficultés d'approvisionnement pour les familles. Le fonctionnement de la régie de cantine doit être revu.

Proposition :

Le Conseil propose que ce soit la perception qui gère la facturation des repas, ceci dès le 1^{er} janvier 2002.

Vote POUR : 8 voix

Abstentions : 2

3. Régie terrain des MARAULTS

Fonctionnement actuel :

Depuis quatre ans, le tarif de location des emplacements de caravanes n'a pas changé (25F par grande caravane).

Proposition :

Révision des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2002 :

*Tarification par essieu pour les caravanes habitables (gratuit pour les voitures et camions ainsi que pour les remorques),

*Le nouveau tarif proposé est de 2,5€ par essieu (soit 16,40 francs).

Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés.

4. Affectation des résultats 1999

Situation actuelle :

La délibération du 23 juillet 2001 fait apparaître de manière erronée la somme de 171457,66 francs en déficit. Il faut donc reprendre une nouvelle délibération pour annuler et remplacer la précédente.

Proposition :

Modification de l'écriture soit passer la somme de 171457,66 francs en excédent.

Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés.

5. Indemnité des receveurs municipaux

Le total de l'indemnité pour l'année 2001 s'élève à 2529,57 francs bruts à répartir entre Ms MARTIN et DESBONNET au prorata du temps passé. Mme le Maire propose de verser 100% de leurs indemnités aux receveurs.

Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés au taux de 100%.

6. Constat global de conversion

Le vote porte sur l'autorisation faite par le Conseil à Madame le Maire de signer les conversions FRANCS / EUROS.

Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés.

7. Tarifs 2002 (Location du Foyer)

DUREE (Heures)	ORIGINE LOUEUR	TARIFS (Euro)	
		Valeur réelle	Arrondi
24	Commune	72.41	72.00
	Hors commune	121.96	122.00
36	Commune	88.42	88.00
	Hors commune	152.45	152.00
48	Commune	114.34	114.00
	Hors commune	182.94	183.00
72	Commune	137.2	137.00
	Hors commune	198.18	198.00
Jours complémentaires	Commune	22.87	23.00
	Hors commune	30.49	30.00

- La caution est fixée à :
 - *200€ pour la grande salle,
 - *80€ pour la petite salle.
- Frais annexes à la location :
 - *0.50€ / chaise,
 - *0.60€ / banc,
 - *1.20€ / table,
 - *Entretien de la salle après location : 40€.

Concession du cimetière :

Nous rappelons qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 4 ans. Le Conseil propose donc une augmentation de 4%, ce qui porte les concessions à :

- *Concession perpétuelle : 162€ ,
- *Concession trentenaire : 54€.

Tarifs Garderie :

Le Conseil propose de passer le tarif à 0,80€ / garderie du matin ou du soir (soit 5,24F contre 5F précédemment).

Logements communaux :

Nous rappelons qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 4 ans. Le Conseil propose donc de suivre l'indice de la construction, soit 1121 au 2^{ème} trimestre 2001 ; ce qui porte le tarif des locations à :

- *Logement de LINANT « A » : 250€,
- *Logement « B » : 233€,
- *TURNY « C » : 195€,
- *TURNY « 1^{er} Etage » : 221.05€.

Le cas des deux logements de la Poste sera discuté ultérieurement.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité des présents et représentés l'application des nouveaux tarifs.

8. Modernisation de la voirie communale

Ces travaux concernent le VC N°3 pour une somme de 11494,66€ (soit 75400F) ouvrent droit à une subvention de 34.8% par le Conseil Général soit 3995.38€ (soit 26208F). Le conseil accepte cette subvention.

Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés.

9. P.O.S.

Le 5 novembre 2001, la DDASS a donné un avis favorable sous réserve de supprimer de l'article UB4 du P.O.S. le paragraphe «dispositions à retenir pour assurer le traitement et l'évacuation des eaux usées par le sol ».

La DDE propose donc une nouvelle rédaction de l'article UB4 dans l'extrait du règlement du P.O.S..

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de modifier l'article UB4 du P.O.S.** pour tenir compte de l'avis de la DDASS.

Le Conseil dit que le dossier ainsi modifié est prêt à être soumis à Enquête Publique.

Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés.

10. Affectation du Terrain de Sports des MARAULTS

Le Conseil propose d'établir une convention pour l'Euro symbolique avec un éleveur (bail précaire – clôtures fixes à la charge de l'occupant).

Un document sera distribué pour prospecter les personnes intéressées.

Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés.

11. ARTT

Délibération de principe en attendant la réponse du Centre de gestion.

Tous les temps pleins passent aux 35 Heures ; tous les temps partiels sont maintenus sur leur temps de travail (rémunéré sur 35 Heures).

Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés.

12. Chaufferie Ecole Maternelle

3 entreprises ont été consultées: BC Entreprise, Rousseau, Bernet, 2 ont répondu.

Après lecture des devis B.C. Entreprise et ROUSSEAU PASCAL, et sur avis de la Commission des travaux ; le Conseil adopte le devis de B.C. Entreprise et inscrit au budget la somme de 19056,13€ (soit 125000F). Mme HENNON essaiera de négocier avec B.C. Entreprise l'obtention de cuves étanches plutôt que la solution du mur de rétention.(non compris dans le devis)

Le choix définitif s'est porté sur B.C. Entreprise entre autre en raison de leur efficacité sur les problèmes récents survenus lors de la panne de l'ancienne chaudière.

Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés.

13. Questions diverses

1/ **Le Conseil vote POUR à l'unanimité des présents et représentés** l'autorisation au receveur d'envoyer les «commandements de payer ».

2/ Information

Les honoraires de Maître BONNARD concernant l'affaire contre le Crédit Agricole contre la commune concernant le remboursement du million de francs seront en partie pris en charge par GROUPAMA. La totalité des frais s'élèvent à 729,32€ (soit 4784F), il restera à la charge de la commune la franchise soit 271,57€ (soit 1781,40F).

3/ Commission communale des impôts directs

Titulaires : Marie-Christine HENNON – Stéphane GALLOIS – Yannic SANTANDREU – Jean-Charles LEFEVRE – Gérard DUPRÈS – Claude HUGOT

Suppléants : J-F BOUZONIE – R GOULVIN – H. PESCHEUX – Y. PESCHEUX – R. DEBREUVE – M. VIAUT

4/ Le Conseil remercie l'ONF qui a offert à la Commune 30 sapins.

Le Conseil remercie également Mme LEMAIRE qui a offert une guirlande lumineuse ainsi que Mme RITT qui a offert un planisphère.

5/ Yannic SANTANDREU fait remarquer qu'il y a un nid de poule devant chez Mme Gisèle CORGERON, et demande également l'installation de poubelles à différents endroits de la commune.

M. JAROUSSE demande s'il est possible de remettre en service le point d'eau au lavoir du FAYS (pour ravitaillement lors des courses cyclistes).

Il est également signalé qu'il manque une tôle fibro sur la cabane du cimetière et qu'il y a une fenêtre cassée.

Ces divers problèmes seront discutés au plus tôt en réunion de commission compétente.

La séance est levée à 23H55.

COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le 19 Mars dernier, des habitants de la commune, des représentants de la FNACA et des enfants des classes de CE1 et CE2 se sont rassemblés devant le monument aux morts.

Réunis pour célébrer la fin d'un conflit douloureux et honorer la mémoire des jeunes militaires morts au combat, ils manifestaient aussi leur reconnaissance et leur respect envers ceux, rentrés dans leurs foyers, parfois blessés mais toujours meurtris moralement par plusieurs années de conflit et de souffrances.

Dans la mémoire collective de la guerre d'Algérie (on a renoncé à ne parler que d'événements), le travail de deuil n'est pas achevé. En effet, si la guerre s'est arrêtée officiellement le 19 Mars 1962, ce cessez le feu est sans rapport avec le 11 Novembre 1918 ou le 8 Mai 1945 : journées de victoires pour la France. Au contraire, les violences redoublèrent en Algérie pendant les mois qui suivirent : des milliers d'Européens enlevés, 50 000 harkis massacrés et sacrifiés à la paix.

Heureusement depuis peu, des dossiers sont ouverts sur la tragédie des harkis. Il faudra cependant du temps pour que les nouvelles générations d'historiens libérées du débat passionnel qui entoure cette période, puissent relater les faits avec la distance nécessaire à tout travail d'analyse. L'accès aux archives officielles leur permettra enfin de faire connaître au monde la vraie guerre d'Algérie.

Ce travail de mémoire est indispensable pour que l'histoire ne se répète pas, certains diront qu'il s'agit là d'un vœu pieux mais tirer les leçons du passé, les transmettre aux nouvelles générations et perpétuer les commémorations, c'est œuvrer pour l'avenir.

M.B.

APPEL À PROJETS JEUNES

Dans le cadre de son plan d'Action Sociale, la Mutualité Sociale Agricole met en place un programme en direction des jeunes; elle propose d'accompagner les projets des jeunes ruraux âgés de 15 à 20 ans.

La M.S.A. apportera aux projets qui auront été sélectionnés une bourse et un accompagnement technique nécessaires à leur concrétisation.

Dans le département, 5 dossiers seront retenus pour un montant total de 7 300 euros, pourquoi pas le votre?

Vous avez jusqu'au 15 septembre 2002 pour déposer votre dossier de candidature, la sélection du jury se faisant courant octobre 2002.

- Vous avez entre 15 et 20 ans
- Vous formez un groupe d'au moins 3 jeunes



Si vous êtes intéressés, contactez:

Mutualité Sociale Agricole
Secteur Action Sociale

Tanguy CUZON
ou
Marie-Bé VULLIEN

89023 AUXERRE CEDEX

tél: 03 86 47 37 34
fax: 03 86 47 37 68

LA PLUME LAISSÉE AUX ENFANTS

«TURNY, Notre commune» est heureux d'accueillir de nouveaux collaborateurs. En effet les enfants des classes de CE1 et CE2 de Turny se joignent aujourd'hui à notre équipe de rédacteurs. Souhaitons que ce premier article soit le début d'une collaboration étroite.

Depuis combien de temps Turny occiote-t-il ?

Pouvez-vous nous aider à répondre à cette question ?

Habitez-vous depuis longtemps Turny ?

Est-ce que vous habitez une très vieille maison ?

Possédez-vous de vieilles cartes postales ou photos, de vieux films, un plan de Turny ou un livre sur Turny ?

Merci de bien vouloir nous aider.

Venez nous voir ou envoyez-nous votre réponse à :

L'école élémentaire de Turny

Grande rue 89570 Turny

03 86 35 03 40

Merci de permettre à nos jeunes d'assouvir leur curiosité...

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Dans un souci d'anticiper la réglementation des années à venir et, éventuellement, de prévoir les dépenses nécessaires, votre conseil municipal a décidé de faire étudier par un cabinet spécialisé l'assainissement des eaux usées de Turny et de ses hameaux. La société BIOS d'Aillant sur Tholon a été choisie pour effectuer cette étude, en cours actuellement. Le questionnaire sur votre système actuel a suscité suffisamment d'interrogations de votre part pour vous communiquer les résultats, encore temporaires, sur le travail réalisé.

Une étude géologique (sous-sol) et pédologique (surface du sol) de la commune a permis de mettre en évidence la capacité ou l'incapacité de la terre à absorber les effluents de nos fosses septiques. Pour cela, 35 analyses de sol ont été réalisées et complétées par des tests de perméabilité. Il semble, à l'issue de ces analyses, qu'une faible partie de la surface habitée de notre commune soit apte à recevoir un assainissement de type traditionnel (fosse septique plus épandage). Toutefois, il est à préciser que la notion de bon fonctionnement d'un système ne réside pas dans l'évacuation simple des eaux usées, mais doit permettre un traitement propre, c'est à dire non polluant. La fosse septique doit rendre liquide et « digestible » par les micro organisme du sol - via le réseau d'épandage - les eaux usées de votre habitation. Il faut donc un sol perméable pour permettre une infiltration lente, mais qui permette la « digestion » par les micro-organismes, et ce, sans polluer ni le sol ni la nappe phréatique très présente en sous-sol.

Un système ne posant pas de problème à ses utilisateurs n'est pas forcément un système performant.

L'étude de l'habitat et les questionnaires ont permis de déterminer si la mise aux normes de 2005 pourrait être envisagée par un assainissement individuel sachant qu'il existe des contraintes de surface d'épandage, d'accessibilité et d'occupation des sols. Il existe actuellement des systèmes de traitement individuel des eaux usées pour des sols dont la capacité est faible, voire mauvaise, mais ces techniques sont complexes, exigeantes en entretien et coûteuses en fonctionnement.

Par ailleurs, il a été étudié la possibilité d'envisager la réalisation d'un assainissement collectif et/ou « semi-collectif » et des répercussions de cet équipement sur le prix de l'eau.

Actuellement ce projet n'est qu'à la phase d'étude de faisabilité technique, et nous ne manquerons pas, par ces pages, de vous informer de l'état d'avancement de ce projet qui nous concerne tous.

S.G.

Notre Élevage de Charolais, Direct de la Ferme

LA FERME DES MARAULTS

Bœuf
6,94 € TTC le Kg
(soit 45,40 Frs)

Génisse
8,38 € TTC le Kg
(soit 55 Frs)

Veau
9,91 € TTC le Kg
(soit 65 Frs)

Sac de Viande Panachée par 10 Kg environ

Pour vos dégustations entre amis, passez votre commande dès maintenant à Véronique
au 03 86 35 29 52 ou par courrier à l'adresse ci-dessous:

RC : 392 091 369

VIAUT Véronique et Gilles - 1, Grande rue - 89570 Turny

À Bientôt

LOCATION

À louer à TURNY à compter du 1er juin 2002,

appartement au 1er étage comprenant:

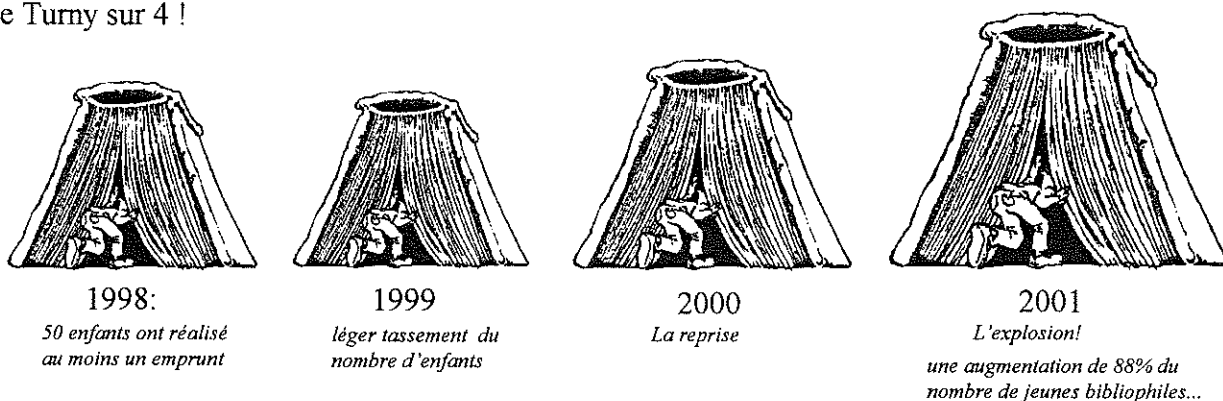
-cuisine - séjour - 1 chambre - salle d'eau - chauffage électrique -

Pour tout renseignement contacter la mairie de Turny au 03 86 35 10 99

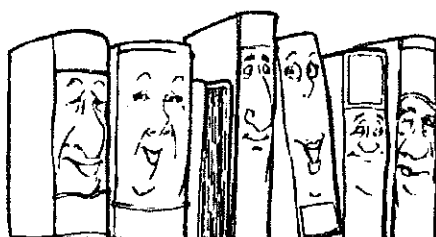
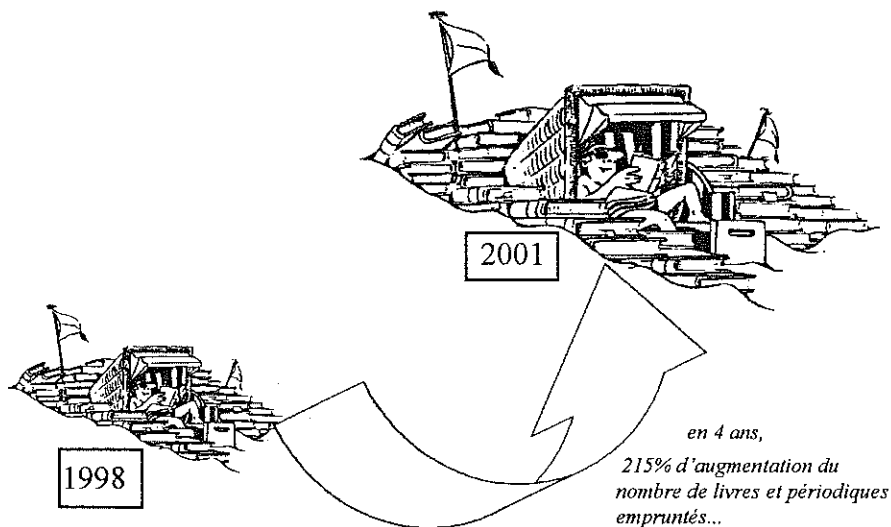
La bibliothèque de Turny : un véritable bouillon de culture !

Nombre de communes de notre région peuvent envier notre bibliothèque : avec un fonds de livres sans cesse en évolution (actuellement plus de 3500 livres et périodiques) et grâce à la bibliothèque départementale de l'Yonne chacun peut trouver chaussure à son pied. Et si, par hasard, vous avez une demande insatisfaite, madame Bouillon, notre bibliothécaire, se met en quatre pour chercher à vous donner satisfaction (achats ou emprunts ciblés au bibliobus).

Les statistiques sur les 4 dernières années parlent d'elles-mêmes : en 1998 nous étions 150 à emprunter au moins un document (livre, périodique ou disque laser), « cela ne va pas durer » osaient prédire certains... et cela dure... mieux que cela, les adeptes sont de plus en plus nombreux : en 2001 nous avons franchi le cap des 180 bibliophiles, pratiquement un habitant de Turny sur 4 !



Si l'on s'intéresse maintenant au nombre d'emprunts répertoriés la progression est encore plus époustouflante : de 1550 prêts en 1998 nous en sommes à 6388 en 2001 ! Il est vrai que l'introduction du prêt de disques laser n'est pas totalement étrangère à cette explosion des statistiques puisqu'à eux seuls ils représentent 1509 emprunts pour cette dernière année.



Les clés de cette réussite ? Elles sont nombreuses : l'envie de lire ou d'écouter (que ce soit pour se détendre ou pour se cultiver), l'accueil agréable, le choix diversifié, l'action de « nos maîtresses d'école », le professionnalisme de Geneviève... Sans oublier les horaires adaptés : connaissez vous beaucoup de villages ayant une bibliothèque ouverte au public 30 heures par semaine ? Mais la principale cause de tout... Ce sont les utilisateurs qui font vivre ce lieu magique...

JC

LES NEWS DU MOTOCLUB

La choucroute du 16 février a été un véritable succès avec 176 convives.

Le MC TURNY a un effectif de 50 licenciés pour cette saison 2002.

Le championnat de motocross UFOLEP de l'Yonne a commencé le dimanche 7 avril à BEINE.

Les pilotes ont fait de très bons résultats:

En 125 débutants série A **Simon CANAPVILLE** fait 2ème au général sur 23

En 125 espoirs **Christophe MOUSSY** fait 4ème au général sur 35

En 250/500 notoriétés **Jérôme PARIS** fait 6ème au général sur 40.

Pour sa première course dans la catégorie reine 250/500 notoriétés **Benoît GODIN** le champion en titre sortant 250/500 espoirs nous fait une honorable 14ème place sur 40.

Il faut savoir que la série notoriété est la catégorie où se retrouvent tous les meilleurs pilotes.

Les autres pilotes finissent dans les 18 premiers.

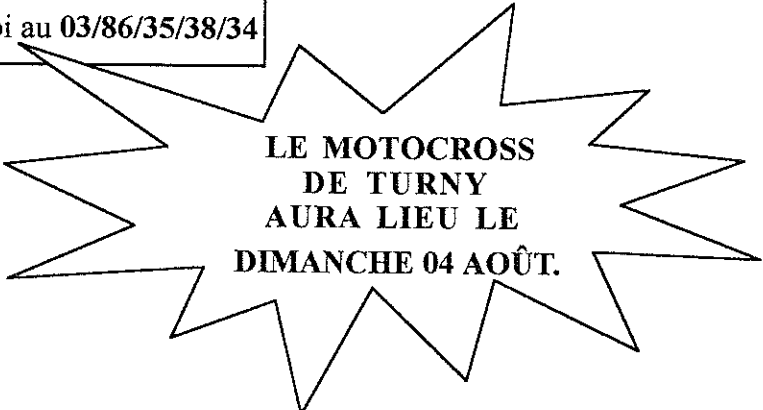
Les pilotes représentent avec fierté les couleurs du **MC TURNY**.

*Le Président:
Monsieur Dominique DUBOIS*

Le motocross se pratique dès l'âge de 6 ans.

La licence est obligatoire.

Pour plus d'informations contactez moi au 03/86/35/38/34



**LE MOTOCROSS
DE TURNY
AURA LIEU LE
DIMANCHE 04 AOÛT.**

LES AMIS DU PATRIMOINE ET DU SITE DE TURNY

Le passé

Le 23 février dernier plus de 160 joueurs ont assisté à notre loto, 55 cartons avaient été vendus auparavant dans le village. Merci à tous ceux qui ont répondu « présent ». Grâce aux artisans, commerçants, usines et sympathisants, c'est un peu plus de 1600 euros de prix qui ont fait la joie des gagnants. À l'année prochaine !

Le présent

L'association des Amis du Patrimoine et du Site de TURNY vous convie à venir visiter l'exposition de cartes postales anciennes de Turny le samedi 25 mai et le dimanche 26 mai 2002 de 15h à 18h dans l'église St Mammès. Vues des années 1890- 1930 quelques unes actualisées, des agrandissements, des documents anciens... Une agréable façon de revisiter son village et son patrimoine !

Bientôt

Le 6 juillet prochain, en soirée, APOCALYPSE se produira à l'église de Turny. Retenez cette date...

L'avenir

N'oubliez pas le rallye promenade auto-moto du 26 août prochain et le repas du soir ouvert à tous.

Pour l'association, la présidente Gisèle Corgeron

TENNIS DE TURNY : NOUVELLE SAISON 2002

La nouvelle saison pour pratiquer le tennis est ouverte : les adhérents de l'année dernière sont invités à renouveler leur cotisation pour 2002.

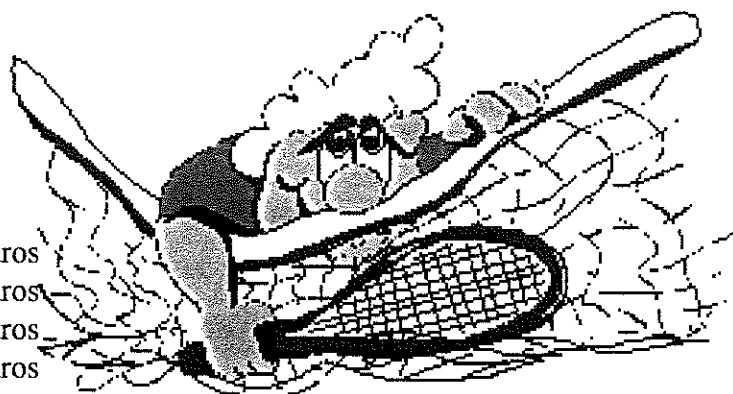
Nous gardons les mêmes tarifs que l'année qui vient de s'écouler. Nous espérons vous voir nombreux. Pour les personnes ne voulant plus pratiquer, nous les invitons à nous ramener leur badge et leur clef, leur caution leur sera rendue.

Tarifs :

carte hors commune : 45 euros

carte Turny :

moins de 16 ans	18 euros
individuel adulte	30 euros
couple	45 euros
couple avec un enfant	60 euros
couple avec deux enfants	68 euros
couple avec trois enfants et plus	75 euros
location horaire du court	07 euros



pour les nouveaux adhérents, caution badge et clef 11 euros

Les cotisations doivent être réglées avant le 15 mai 2002.

Adressez-vous chez M Philippe PESCHEUX, 2 route de L a Roche à Linant.

Merci de téléphoner avant de venir au : 03 86 35 35 48 .

Nous espérons voir naître un nouveau bureau , une réunion aura lieu le :

JEUDI 23 MAI 2002 à 20h30
salle du conseil municipal

le président : Philippe Pescheux

L'AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

Qui vous donne un coup de main à la maison ? Tâches ménagères, ménage, repassage... Confiez-les à l'A.D.M.R.

Si vous êtes un peu isolé, pensez au **FILIEN**, service de Télé-Alarme qui vous mettra en contact avec une personne compétente organisant les secours nécessaires.

Mme PIERRON Élisabeth de Venizy 03 86 43 70 80 en assure l'installation.

Le service A.D.M.R. possède un relais à Venizy : 2 rue de l'église, tel : 03 86 35 30 88, les permanences sont tenues le jeudi de 9h à 12h , 13h30 à 17h.

La présidente CAPY Suzanne et son équipe invitent les personnes intéressées à assister à l'assemblée générale :

le 14 Juin 2002 à 16h

Salle des fêtes de TURNY

LE CENTRE DE LOISIRS OUVRE SES PORTES À TURNY

L'association intercommunale du centre de loisirs a vu le jour en 1996.

Cette association regroupe 5 communes : Beugnon, Neuvy-Sautour, Sormery, Lasson et Soumaintrain. Celles-ci ont fait le pari de soutenir une mini-organisation des loisirs des enfants de leurs communes.

Cette formule, c'est un centre de loisirs itinérant qui fonctionne jusqu'à présent 5 semaines par an : quatre semaines en été et une à Pâques. Chaque commune accueille des enfants de 4 à 12 ans, ici au sein d'une école, là dans une salle des fêtes pour une durée d'une semaine.

Turny vient de s'associer au centre de loisirs. Une équipe, composée d'une directrice et d'animateurs, accueille les enfants lors de ces séjours, de 8H à 18H du lundi au vendredi. Au menu, diverses activités éducatives, d'éveil, d'ouverture sur la musique, le sport, les arts

plastiques, l'environnement. Les potentialités de chacune des communes sont, bien sûr, exploitées, sans oublier quelques sorties, pour visiter une exposition, voir un spectacle, ou tout simplement se baigner...

La vie de groupe, le jeu et la découverte sont les maîtres mots, tout comme la place et la participation de l'enfant dans la vie du centre.

Il s'agit aussi pour l'association de penser aux parents, en leur offrant au-delà de la garde de leurs enfants, un lieu accueillant, des activités ludiques et éducatives, un encadrement compétent et chaleureux.

Semaine du 1 au 5 Juillet 2002 : Neuvy Sautour 45 enfants seront accueillis

Semaine 8 au 12 Juillet 2002 : Beugnon 45 enfants

Semaine du 15 au 19 juillet 2002: Turny 45 enfants

Semaine du 22 au 26 juillet 2002 : Sormery 45 enfants

Semaine du 29 juillet au 2 Aout 2002: Soumaintrain 30 enfants

Des feuilles d'inscriptions vous parviendront par l'intermédiaire de la mairie.

Tarifs :

43,5 € la semaine tarif plein

34 € tarif bons vacances tranche 2

29,5 € tarif bons vacances tranche 1

Pour tout renseignement, contacter la mairie.

A.F.R. DU CRÉANTON

L'AFR du Créanton propose un service de repassage aux particuliers.

Ramassage à Turny tous les mardis

Tarif mensuel des panières :

4 panières 30,5 €

3 panières 24,4 €

2 panières 18,3 €

1 panier 10,7 €

Chaque panier se compose de 32 vêtements avec possibilité de demi-panière.

Pour tous renseignements contacter Mme DEBREUVE au 03.86.35.09.91

Mme DELAGNEAU au 03.86.43.13.01

Mme FRAY au 03.86.35.28.59

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les nouveaux élèves de maternelle et de primaire, la demande de prise en charge est à retirer auprès de la mairie.

Ensuite cette demande sera visée par l'école qui sera fréquentée à la rentrée de septembre puis retournée à la mairie avant le 15 juin dernier délai.

À PROPOS DE LA RÉGIE DE CANTINE

Relatée dans le compte-rendu du conseil municipal du 27 décembre 2001, une décision difficile prise par vos élus a besoin, pour faire taire quelques rumeurs dues peut-être à des incompréhensions, de quelques explications et éclaircissements.

En effet, le système de régie de cantine posait un problème de droit concernant la rémunération de M^{lle} Santandreu (8 heures par mois) qui a effectué ce travail jusqu'au 31 décembre 2001. Cette anomalie fut révélée par l'étude du passage aux 35 heures. Le conseil n'avait pas la possibilité de rémunérer ce travail au temps passé, hors des heures avec les enfants, et la loi n'admet de rétribuer cette mission qu'à hauteur de 11,43 € (75 F). Il était donc indécent de poursuivre selon le même principe. La tenue de la régie de cantine est désormais confiée directement au trésorier payeur (percepteur). Celui-ci, réglant toutes les finances de la commune, n'aurait pas accepté

de rétribuer illégalement un employé communal, sachant que pour chaque règlement, il engage sa responsabilité. Conscient de cela, M^{lle} Santandreu n'aurait pas été réglée de ce travail pour janvier, il nous a donc fallu prendre une décision rapide et immédiatement appliquée.

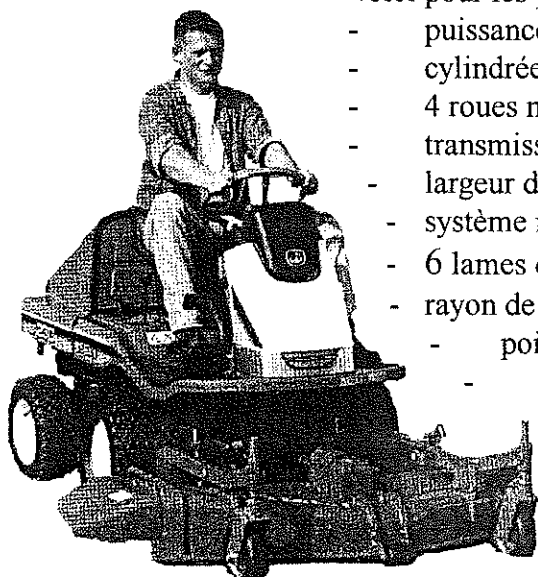
Certes, ce nouveau système connaît quelques débuts difficiles, mais tout devrait rentrer prochainement dans l'ordre. Même si l'ancien système n'était pas parfait, ce n'est donc pas un problème de compétence de M^{lle} Santandreu (toujours ATSEM), mais c'est la loi qui ne nous permettait pas de continuer ainsi.

Plus d'informations valent mieux que toute rumeur, c'est le but de ce bulletin.

S.G.
M.C. H.

UNE TONDEUSE PROFESSIONNELLE : UN CHOIX

Pour pallier le problème posé par la tonte et l'usure rapide du matériel, le conseil municipal a choisi d'acquérir un matériel plus performant, un matériel de professionnels. Après étude, démonstration et devis, le choix s'est porté sur une tondeuse ISEKI 230 dite à poste inversé (moteur à l'arrière) permettant une meilleure maniabilité.



La vision dégagée à partir du poste de pilotage permet une parfaite maîtrise de l'engin, un vrai régal pour le conducteur qui peut ainsi exercer son art...

Voici pour les passionnés quelques chiffres techniques :

- puissance : 23,5 CV
- cylindrée : 1123 cm³
- 4 roues motrices automatiques ou permanentes
- transmission hydrostatique
- largeur de coupe : 1,37 m
- système mulching (broyage de l'herbe sans éjection latérale)
- 6 lames de coupe
- rayon de braquage : 45 cm
- poids : 524 kg
- prix livrée toutes options comprises : 118 827 F (18115 €)

Ce matériel, livré au printemps, semble être performant et répondre de façon satisfaisante à nos attentes. Pour permettre son utilisation aisée dans les hameaux, nous attendons la livraison d'une

remorque qui se fait quelque peu attendre.

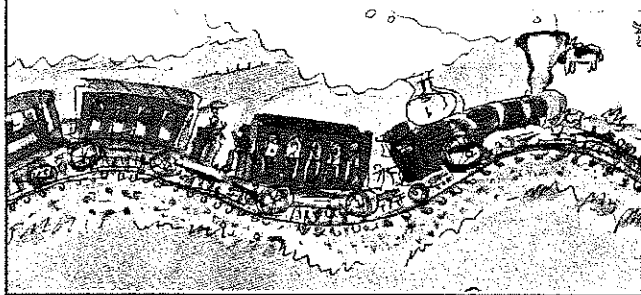
Cette nouvelle acquisition permet, en outre, de tondre plus de surfaces, notamment des chemins piétonniers agréables pour la « petite balade dominicale ».

FÊTE PATRONALE : AU PROGRAMME SAMEDI 25 MAI

De 10H30 à 11h30,
spectacle des enfants des
écoles de Turny à la
bibliothèque.

Dès 14H, exposition
sur le Japon, à la
bibliothèque

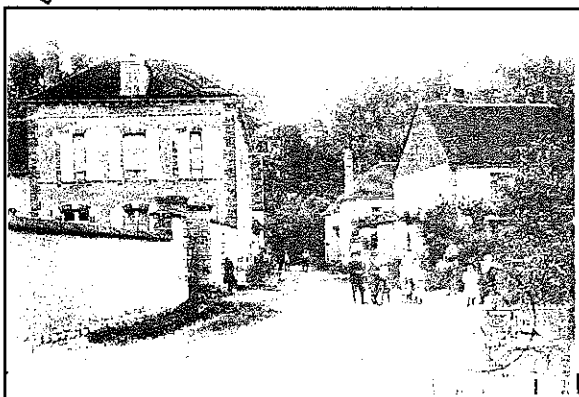
De 15H à 18H, tours en petit train
au départ de la salle des fêtes



Les tickets pour les tours de
poneys et de petit train,
participent au tirage d'une
tombola

Fête foraine :
autoscooters,
manège pour enfants.

De 15H à 18 H ,
à l'église,
montée au clocher.



De 15H à 18h , à l'église, exposition de
cartes postales anciennes et de divers
documents, organisée par l' Association des
Amis du site et du Patrimoine de Turny.

À partir de 20H,
repas à la salle des fêtes
(sur réservation)

En soirée:
Bal avec la discomobile AUDIO SONO
Buvette tenue par le Moto club de TURNY

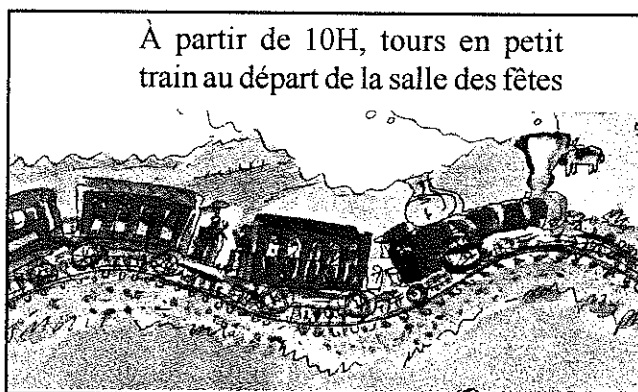
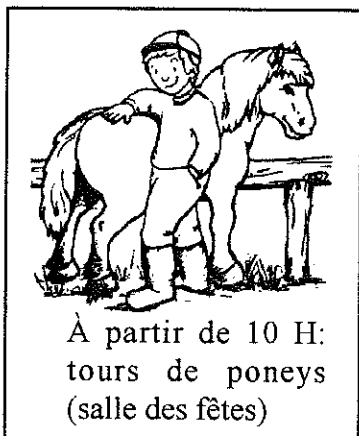
FÊTE PATRONALE : AU PROGRAMME DIMANCHE 26 MAI

Dès 6H00, vide greniers : Grande rue, place St Mammès, autour de salle des fêtes

emplacements gratuits

Buvette sur place, organisée par le Moto club de Turny

Restauration du midi sur place, vente de saucisses, merguez, frites, gâteaux au profit de la coopérative scolaire des écoles de Turny



Dès 14H, exposition sur le Japon, à la bibliothèque

Fête foraine : autoscooters, manège pour enfants.

De 15H à 18 H,
à l'église,
montée au clocher.

De 15H15 à 16h15,
spectacle des enfants des écoles de Turny à la bibliothèque.



De 15H à 18h , à l'église, exposition de cartes postales anciennes et de divers documents, organisée par l'Association des Amis du site et du Patrimoine de Turny.

19H : vin d'honneur à la salle des fêtes avec le tirage de la tombola.

Nous vous attendons très nombreux

COMMISSION DES FINANCES

Le budget 2002 vient d'être voté par le conseil municipal.

Le taux des taxes reste inchangé :

taxe d'habitation 8,10 %

taxe sur le foncier bâti 12 %

taxe sur le foncier non bâti 44,80 %

taxe professionnelle 12,40 %.

La recette prévue pour ces 4 taxes est de 172 798 euros.

Le budget 2002 est équilibré en fonctionnement à la somme de 761 147 euros et en investissement à 289 028 euros.

Le conseil a maintenu le même montant qu'en 2001 pour les subventions aux diverses associations communales et organismes : 4 573,47 euros.

Nous sommes en mesure de vous indiquer que depuis mars 2001 nous avons réglé des dettes de 1998, 1999 et 2000 pour un montant de 844 578,02 francs sur 55 factures.

Une recette très exceptionnelle (tempête) et l'absence d'investissements en 98-99-2000 a gonflé la trésorerie ce qui a permis de faire face à ces arriérés.

GC

Nous avons appris avec joie l'arrivée de Roméo le 3 avril au foyer de Céline Monory, institutrice de la classe maternelle de Turny. Nous souhaitons beaucoup de bonheur au bébé et à ses parents.

Christine Bierry et Jean Chollet se sont unis à Senan le 13 avril dernier. Les membres du conseil municipal sont heureux de leur adresser leurs vœux de bonheur et leurs plus vives félicitations.

NUMÉRO NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES

N° AZUR 0 810 09 86 09

Permanence du lundi au samedi de 10h00 à 22h00

Pourquoi un numéro national d'aide aux victimes ?

Décidé par le Conseil de Sécurité Intérieure du 19 Avril 1999, la mise en place et la gestion de ce numéro national ont été confiées par le ministère de la justice à l'Institut National d'Aide Aux Victimes et de Médiation (INAVEM). Ce numéro permet de **renforcer l'accès aux services compétents et de mieux faire connaître l'existence des associations d'aide aux victimes.**

Les principes de fonctionnement du numéro national

L'anonymat de l'appelant est le principe de base. Cet anonymat n'est levé que si la victime le désire.

Les victimes sont informées des coordonnées des associations du réseau INAVEM compétentes.

Si nécessaire, les appelants sont orientés vers les **numéros nationaux spécialisés.**

Quelles victimes ?

Le numéro national d'aide aux victimes est destiné aux personnes **victimes d'infractions pénales** : atteintes aux biens (vol, cambriolage, dégradations...) et atteintes aux personnes (violences, agressions, atteintes à caractère sexuel...)

Vous pouvez trouver d'autres informations en mairie

JC

COLLECTE AU PORTE À PORTE DES ENCOMBRANTS

La collecte au porte à porte aura lieu le jeudi 30 mai et le jeudi 11 octobre 2002. Il est demandé de sortir les encombrants la veille au soir.

Rappel sur la dénomination des « OBJETS ENCOMBRANTS » :

Tous les objets ménagers qui, par leur taille, nature et poids ne peuvent être assimilés à des ordures ménagères (gazinières, matelas, petits meubles, etc...)

Ne sont pas compris dans la dénomination des « ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS » :

- Les matières fécales ;
- Les déblais, terre, gravats, décombres et débris de toute nature provenant de l'exécution des travaux publics ou particuliers, les fils de fer et barbelés ;
- Les cendres et mâchefers d'usines, et en général tous les résidus de fabrication ou d'exploitation commerciale, agricole ou industrielle quelconque, les produits de fauchage, d'élagage et d'ébranchage, les souches d'arbres, les déchets anatomiques ou infectieux provenant des hôpitaux et cliniques, ainsi que les déchets des abattoirs ;
- Les pneumatiques usagés, pneus de tracteurs, matériel agricole ;
- Les peintures (fond de pot), diluant, solvant (déchets ménagers spéciaux), les liquides toxiques, corrosifs ou polluants, ainsi que les fûts ;
- Les batteries (DMS : Déchets Ménagers Spéciaux) ;
- Les tôles fibro-ciment (traitement spécifique de l'amiante) ;
- Les déchets verts ;
- Ainsi que tout objet ne pouvant être chargé dans notre benne « ordures ménagères » (carcasse de voiture, chaudière de chauffage central, etc...).

INFORMATION CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Quelques uns parmi vous se sont étonnés de devoir retirer leur carte d'identité en mairie, alors qu'il fut une époque où, à Turny, les cartes nationales d'identité étaient déposées par les services de la mairie dans les boîtes aux lettres des destinataires.

Sachez que la réglementation spécifie *que la carte nationale d'identité doit être retirée dans les trois mois qui suivent sa demande, par l'usager, qui doit se présenter personnellement à l'endroit où il a déposé sa demande (mairie).*

Dans le cas où l'usager ne peut se présenter personnellement parce qu'il ne peut se déplacer, il doit donner procuration à une tierce personne qui doit retirer la carte nationale d'identité dans les trois mois qui suivent sa demande.

Si la carte d'identité n'est pas retirée dans les délais impartis, elle doit être retournée au service émetteur qui la détruira.

La carte nationale d'identité demeure la propriété de l'État.

Source : Ministère de l'Intérieur.

À Turny, jusqu'en avril 2001 les cartes nationales d'identité étaient déposées par les services de la mairie dans les boîtes aux lettres. À cette époque, une erreur de distribution nous a occasionné, ainsi qu'aux titulaires des cartes, quelques soucis. Depuis, la réglementation est strictement appliquée.

Le Maire,
M.C. HENNON

TURNY À LA RECHERCHE DE SON PASSÉ

La suite logique de « Turny à la recherche de son passé » devait nous amener à parler des « écoles » de Linant. Mais ce bulletin se faisant largement l'écho de la fête de Turny des 25 et 26 mai prochains, il me semble amusant de consacrer quelques lignes à son historique.

Notre village fêtait son saint Patron MAMMÈS en août, sa fête étant le 17. Ceci jusqu'en 1907. Le 3 février de cette année, sur la proposition d'un conseiller municipal, le conseil considérant :

« que la fête communale de Turny dite de St Mammès est célébrée en août à l'époque de la moisson ; que les travaux pressants de la saison amoindrissent la fête et causent ainsi un préjudice aux commerçants du pays ; que dans un siècle de progrès où la liberté de pensée est un droit pour tous les hommes, c'est une dérision de les obliger à fêter les prétendus saints d'une seule religion ; que les anniversaires rappelant les journées consacrées à l'émancipation des citoyens ou celles favorables à l'amour des hommes et des peuples devraient seuls être en honneur dans la société »

délibère :

« Une seule fête communale sera célébrée à Turny le 3^{ème} dimanche de mai comme étant le plus rapproché du 18 mai en souvenir du jour d'ouverture des travaux de la conférence de la Paix de La Haye. Cette fête sera appelée fête de la Paix. »

Comme il serait bon que la paix puisse être célébrée en mai, en août et tout au long de l'année, à Turny et sur toute la planète...

Une fête avait lieu, également en novembre à Linant.

Le 17 février 1929, le conseil décide qu'une enquête sera faite auprès des habitants des hameaux de Linant et Courchamp sur l'opportunité du changement de date de la fête patronale de Linant dite «Ste Catherine».

Ce n'est qu'après le résultat de l'enquête proclamé et certain de se conformer au désir de la majorité de la population que le conseil municipal se prononcera. Le 24 mars 1929, monsieur le Maire rend compte au conseil du résultat de l'enquête faite pour le changement

de date de la fête de Linant:

- 60 habitants ont émis le vœu que la fête soit fixée au 3^{ème} dimanche d'août,
- 22 qu'elle soit fixée au mois d'octobre,
- et 1 que la fête actuelle soit maintenue.

Le conseil, considérant les résultats de l'enquête, délibère à l'unanimité:

- 1) que la fête patronale du hameau de Linant, dite «Ste Catherine» est supprimée,
- 2) une nouvelle fête dite «fête des moissons» sera célébrée tous les ans au hameau de Linant le 3^{ème} dimanche d'août.

Dans les années 1960 il y avait encore une fête à Linant le 3^{ème} dimanche d'août...

GC

Voici un exemplaire du questionnaire distribué en 1929

<p>Commune de TURNY</p> <hr/> <p>Fête de Sainte-Catherine, à Linant</p> <hr/> <p>ENQUÊTE</p> <hr/> <p><i>Les habitants sont priés de répondre au questionnaire suivant et de le remettre dans la huitaine, soit à la Mairie, soit à MM. SALLEY Ernest ou CHÉREST Camille, Conseillers municipaux à Linant.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Le Maire, MOREAU.</i></p> <p>QUESTIONNAIRE</p> <p><i>Désirez-vous, oui ou non, que la Fête de Linant soit changée de date ?</i></p> <p>Réponse : _____</p> <p><i>2^o Dans l'affirmative, à quelle date désirez-vous que la fête soit reportée ?</i></p> <p>Réponse : _____</p> <p style="text-align: right;"><i>Signature.</i></p> <p>Signer lisiblement.</p>

Questionnaire

* Votre adresse :

Nom, prénom :
n°, rue, hameau :
:

* Votre habitation :

- résidence principale résidence secondaire
- nombre d'occupants :
- date de construction : avant 1982 après 1982 rénovée après 1982
- Nombre de chambres : une deux à trois quatre à cinq plus de cinq
- superficie du terrain attenant à l'habitation :

* L'équipement intérieur:

- salle de bain WC lave linge lave vaisselle

* Assainissement des eaux ménagères (cuisine, lave vaisselle, lave linge, salle de bain)

- elles sont d'abord recueillies par :
 - une fosse septique ne recevant que des eaux ménagères et pas d'eau en provenance des WC
 - une fosse septique recevant des eaux ménagères et l'eau en provenance des WC
 - une fosse étanche (citerne enterrée, ancienne fosse à purin, ...)
 - un bac dégraisseur
 - autre dispositif : (préciser)
- elles rejoignent ensuite :
 - un dispositif d'épandage souterrain drainé (tranchées filtrantes, filtre à sable, terre)
 - un dispositif d'épandage souterrain non drainé (puits perdu, puisard)
 - un fossé
 - un cours d'eau
 - le réseau pluvial busé

* Assainissement des eaux des WC

- elles sont d'abord recueillies par :
 - une fosse septique ne recevant que les eaux des WC et pas d'eaux ménagères
 - une fosse septique recevant les eaux des WC et les eaux ménagères
 - une fosse étanche (citerne enterrée, ancienne fosse à purin, ...)
 - autre dispositif : (préciser)
- elles rejoignent ensuite :
 - un dispositif d'épandage souterrain drainé (tranchées filtrantes, filtre à sable, terre)
 - un dispositif d'épandage souterrain non drainé (puits perdu, puisard)
 - un fossé
 - un cours d'eau
 - le réseau pluvial busé

tournez SVP





*** Evacuation des eaux pluviales :**

- Elles rejoignent :
 - un dispositif d'épandage souterrain non drainé (puits perdu, puisard)
 - un fossé
 - un cours d'eau
 - le réseau pluvial busé

- Elles sont mélangées aux eaux usées : oui non
- si oui, où se rejoignent-elles : (expliquer)
-

*** Dessinez le schéma de l'écoulement des eaux usées et des eaux pluviales de votre habitation :**

 eaux usées	 eaux pluviales

Si votre habitation est dotée d'un système comprenant une fosse septique et un système d'épandage drainé

- en êtes-vous satisfait : oui non
- y a t'il des odeurs au niveau de la fosse septique : oui non
- un colmatage se produit-il au niveau de l'épandage : oui non

- fréquence des vidanges de votre fosse :
- fréquence des vidanges de votre préfiltre (si vous en disposez):

- remarques :
-
-
-

TRES IMPORTANT:
Cette fiche doit être complétée et retournée en mairie avant le : **16/03/02**

ETUDE D'ASSAINISSEMENT de la Commune de TURNY

Le Conseil Municipal, avec l'aide de l'**Agence de l'Eau**, a décidé de réaliser un schéma directeur de l'assainissement de notre commune afin de compléter le Plan d'Occupation des Sols.

Le **Bureau d'Etudes BIOS** - 18, rue de la Mothe 89110 Aillant sur Tholon - a été retenu pour en effectuer l'étude.

La **D.D.E de l'YONNE** sera chargée de la conduite de l'étude.

Celle-ci a pour objectifs principaux :

- caractériser et localiser les principaux types de sols afin de définir leur aptitude à l'assainissement individuel,
- caractériser les principaux types d'habitat et d'équipement d'assainissement existants,
- définir et d'analyser les solutions envisageables compte tenu des différentes contraintes,
- établir des documents de synthèse accessibles et utilisables pour l'ensemble des utilisateurs potentiels.

Le bureau d'études BIOS aura notamment à intervenir sur le terrain pour :

- l'observation des sols autour de la commune (relevés effectués à la **tarière à main**),
- la réalisation de **tests d'infiltration** à l'intérieur des différentes unités de sols définies comme aptes à l'assainissement individuel par épandage souterrain,
- l'analyse de l'habitat afin d'apprécier la faisabilité technique de la mise en oeuvre d'un assainissement individuel,
- les **enquêtes individuelles chez les habitants** permettant de mieux cerner les problèmes liés aux eaux usées et de mieux appréhender les filières d'assainissement possibles.

Habilités par Madame le Maire pour recenser les installations existantes, **messieurs FERCOQ, MOES et mademoiselle BAILLY** passeront dans les maisons afin de recueillir, des données dans le cadre du projet d'assainissement communal.

Ils seront porteurs d'une autorisation municipale signée. Je vous demande de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil.

Cette étude se déroulera de février à mai 2002.

fait à TURNY le 21 février 2002

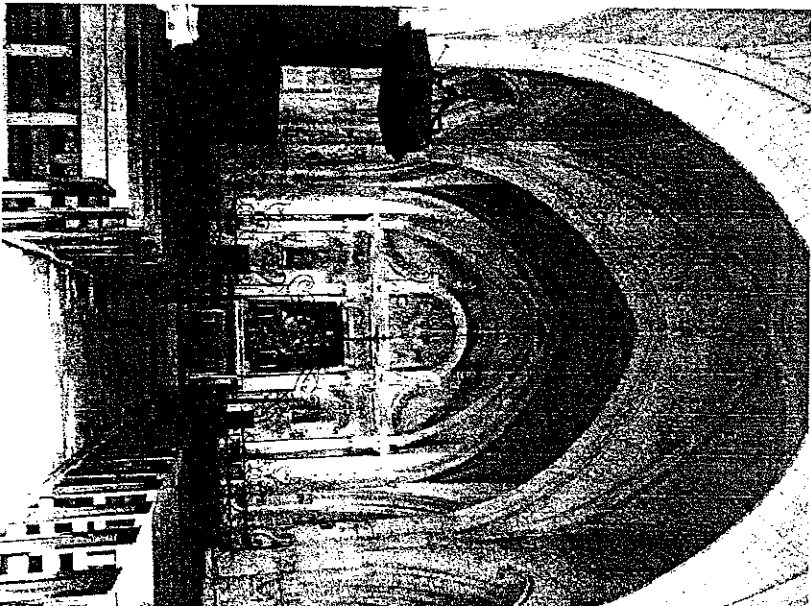
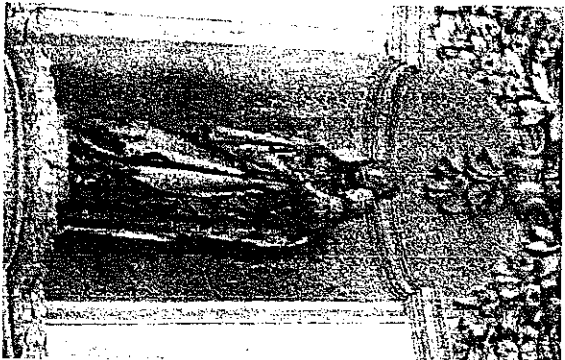
Le Maire

Marie Christine HENNON



Cinq grands tableaux orient l'église :

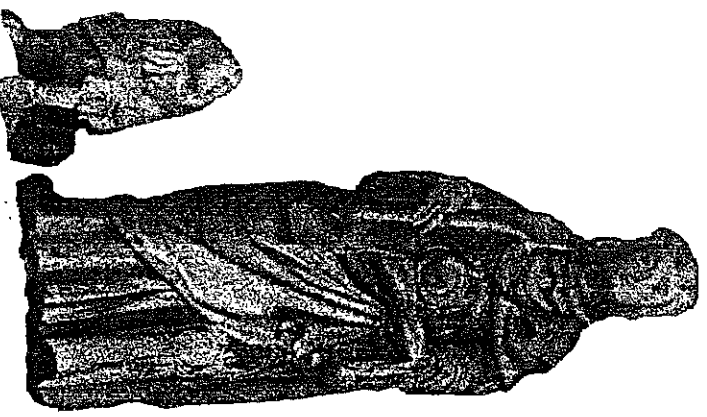
- « l'Apparition de la Vierge à deux religieux » au-dessus de l'entrée
- « Le Christ sur la croix » au-dessus de la petite porte d'entrée
- « Invocation à la Vierge » autel de la Vierge
- Une descente de croix au-dessus de l'autel
- Le baptême du Christ vers le confessionnal.
- Tous furent restaurés en 1995.
- Plusieurs statues sont présentes :
- à gauche en entrant Saint Vincent, Sainte Margareta (XVII^{ème} siècle), Saint Blaise.
- vers le confessionnal, Sainte Barbe en pierre peinte du fin du XVI^{ème} siècle (classée).
- dans le retable une Vierge à l'enfant, Saint Mammès, Saint Joseph, Saint Eloi.



ÉGLISE

DE

TURNY



Saint Mammès

Réalisé et imprimé par l'Association des Amis du Patrimoine et du Site de Turny

Belle, imposante, l'église de Turny se dresse au milieu du village. Son portail est finement orné, sa tour surmontée d'un élégant clocher domine la campagne environnante.

Dans la base d'un pilier extérieur, un petit groupe de statues, style du XII^{ème} siècle, provient probablement de l'église primitive de même que les fonts baptismaux.



L'église de Turny est placée sous le vocable de Saint Mammès. Simple berger des environs de Césarée(Turquie) il afficha sa foi lors des persécutions d'Aurélien (270-275). Martyrisé, (offert en pâture aux

bêtes du cirque, celles-ci se montrèrent douces et prévenantes alors qu'un lion de la montagne venait semer la terreur parmi les spectateurs. Frappé d'un trident il recueille dans

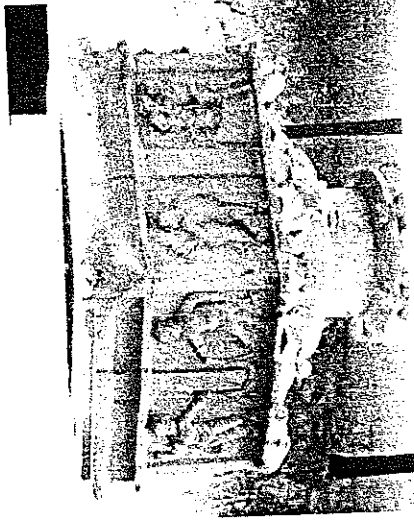
ses mains ses entrailles qui s'échappent de la plaie, il sort de l'amphithéâtre, marche jusqu'à une

grotte voisine et y rend son âme à Dieu en 275 âgé d'une quinzaine d'années.



Au IV^{ème} siècle sa tombe fut illustrée de nombreux miracles. Au VI^{ème} siècle Sainte Radegonde faisait apporter à Poitiers un doigt du martyr. En 1706 un bras fut déposé à Langres et en 1209 sa tête. Saint Mammès devint le patron de la cathédrale de Langres.

Saint Mammès de Turny a été classé monument historique en 1913, l'étaient depuis 1902 Sainte barbe, statuette de pierre peinte, ainsi que les fonts baptismaux en pierre.



C'est à l'emplacement d'une chapelle sans cesse reconstruite que Saint Mammès fut commencée en 1518 et terminée en 1550 ainsi qu'en atteste l'inscription lisible sur le pilier de droite.



Le Maître autel, bel ouvrage de pierre, fut construit beaucoup plus tard, en 1671, comme l'indique l'inscription dans le chœur (à gauche). L'usage voulait que la nef d'une église fût à la charge des habitants et celle du chœur du seigneur du lieu. Deux écussons au-dessus des portes allant à la sacristie (saccagés en 1793) ainsi que le litre (ceinture noire) à l'intérieur des piliers, avec écussons, semblent accréditer ce fait. Au XIX^{ème} siècle, il se disait encore à Turny que c'était à la générosité du commandeur de Coulours, qu'était dû le retable du chœur. La construction du château de Turny à cette époque (démoli à partir de 1854) peut aussi laisser penser que le comte de Chemerault seigneur de Turny, avait profité de ses ouvriers pour agrémenter le chœur de l'église...

